



Retard versements de loyers par l'agence immobilière mandatée

Par **Vectorlazar**, le **30/03/2016** à **19:00**

Pourriez-vous me préciser s'il est normal qu'une agence immobilière mandatée par mes soins, perçoivent les loyers du locataire de mon bien entre le 1er et le 5 du mois et ne me les reversent qu'à terme échu soit entre 25 et 30 jours après le paiement ?
Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **30/03/2016** à **19:04**

Bonjour,
Oui, c'est normal si c'est prévu ainsi au mandat. Ca a toujours été comme ça avec les agences que je connais. Elles se font de la trésorerie en conservant quelques temps les loyers.
L'important est bien que vous touchiez chaque mois, à date fixe, les loyers...

Par **Vectorlazar**, le **30/03/2016** à **20:47**

Merci pour votre réponse. Toutefois et après étude du mandat, je constate qu'il n'y a aucune mention formulée quant à la date de reversement des loyers au propriétaire.

Par **janus2fr**, le **31/03/2016** à **06:42**

Ce qui est gênant car l'agence peut alors faire ce qu'elle veut et vous les verser n'importe quand !